Communauté du Verbe de Vie

La Communauté du Verbe de Vie est une communauté catholique issue du Renouveau charismatique, fondée en 1986 à Aubazines, en Corrèze, par sept personnes, parmi lesquelles Marie-Josette et Georges Bonneval. Elle regroupait des laïcs, des familles, des personnes consacrées, des prêtres et des diacres. La communauté s'est ensuite implantée en France, en Belgique, en Suisse, en Italie, au Brésil et au Mali. Elle a été reconnue en 2019 comme association privée de fidèles de droit diocésain par le cardinal Jozef De Kesel, archevêque de Malines-Bruxelles.

Des alertes anciennes sur le fonctionnement de la communauté

Les premiers signalements auprès de la hiérarchie ecclésiale remontent à 1989, soit trois ans après la fondation. Une visite canonique menée en 2002-2003 intervient dans un contexte de divisions internes. Elle demande notamment un fonctionnement plus ecclésial, une diminution de la centralisation du pouvoir et davantage de collégialité. Le rapport de cette visite relève également des irrégularités dans les conditions de création de l'association.

Les époux Bonneval, qui avaient exercé les premières responsabilités de la communauté, sont alors invités à se retirer temporairement. Ils quittent finalement la communauté et fondent au Brésil une autre structure. D'autres changements de responsables interviennent ensuite, mais les difficultés de gouvernance persistent.

Abus d'autorité, emprise et difficultés de gouvernance

Les problèmes relevés au fil des années concernent notamment une concentration importante de l'autorité, l'insuffisance des contre-pouvoirs, l'absence d'une règle de vie suffisamment précise et la difficulté à faire entendre des désaccords.

La visite canonique réalisée de janvier à avril 2022, à la demande de la communauté après la démission de son modérateur général, constitue l'élément déterminant. Plus de 200 personnes, membres actuels et anciens membres, sont entendues. Les visiteurs concluent à l'existence de **« dysfonctionnements graves et systémiques depuis la fondation »**. Ils constatent notamment des abus spirituels, une spiritualisation excessive, des phénomènes d'emprise et des abus de pouvoir.

François Touvet, évêque de Châlons-en-Champagne et nommé administrateur apostolique, précise en juin 2022 les principaux mécanismes relevés : confusion

entre le for interne et le for externe, accompagnateurs spirituels exerçant également des responsabilités hiérarchiques, pressions culpabilisantes envers des personnes souhaitant partir, exclusion de personnes exprimant des critiques et formation insuffisante. Selon lui, ces éléments ont été exprimés par la quasi-totalité des membres actuels et anciens entendus lors de la visite.

L'administrateur apostolique souligne également l'épuisement psychologique de membres encore présents, les tensions et divisions persistantes et l'absence d'une définition suffisamment claire du charisme de la communauté. Il estime que l'Église a elle-même manqué de vigilance dans l'accompagnement de cette évolution.

Les faits concernant le père Jacques Marin

Le père Jacques Marin, prêtre de la Mission de France, a été accompagnateur spirituel du Verbe de Vie pendant environ 27 ans. Plusieurs femmes ont rapporté des comportements sexuels inappropriés ou des agressions dans le cadre de la confession et de l'accompagnement spirituel. Certaines étaient elles-mêmes des victimes d'abus sexuels que le prêtre prétendait accompagner.

Une procédure canonique est menée en 2016. Sa faculté de confesser lui est retirée. Plusieurs personnes ayant entendu les plaignantes, dont le dominicain Gilles Berceville et l'évêque de Limoges Pierre-Antoine Bozo, ont toutefois estimé que la décision ecclésiastique ne rendait pas suffisamment compte de la gravité des faits rapportés. Au moins trois femmes ont porté plainte. Jacques Marin est mort en octobre 2019.

En mai 2022, le Verbe de Vie a appelé d'éventuelles autres victimes à se manifester. Selon François Touvet, seize personnes ont par la suite été reconnues comme victimes par la Commission reconnaissance et réparation. Il a également transmis des signalements à la procureure de la République de Châlons-en-Champagne.

La dissolution de la communauté

Le 25 juin 2022, le cardinal Jozef De Kesel annonce que le Verbe de Vie sera dissous au 1er juillet 2023. La décision fait directement suite à la visite canonique de 2022 et à ses conclusions sur les dysfonctionnements graves et systémiques.

Le décret souligne que les tentatives successives visant à clarifier le charisme, établir une règle de vie stable, assurer une gouvernance sereine et garantir le respect de

chacun et la confiance ont échoué. Environ 240 personnes auraient quitté la communauté au cours de ses trente années d'existence.

Situation actuelle

La Communauté du Verbe de Vie a été **définitivement dissoute le 1er juillet 2023**. Elle n'existe donc plus en tant que communauté reconnue par l'Église. Son histoire fait l'objet d'un constat ecclésial particulièrement explicite : la visite canonique de 2022 a retenu l'existence de dysfonctionnements graves et systémiques, notamment des abus spirituels, des phénomènes d'emprise et des abus d'autorité. Les faits concernant le père Jacques Marin constituent par ailleurs un dossier distinct d'abus sexuels et d'abus dans le cadre de l'accompagnement spirituel.

Sources principales

1. La Vie, 25 juin 2022 – L'Église catholique ordonne la dissolution de la communauté du Verbe de Vie
https://www.lavie.fr/christianisme/eglise/leglise-catholique-ordonne-la-dissolution-de-la-communaute-du-verbe-de-vie-83056.php

2. La Vie, 27 juin 2022 – Dissolution de la communauté du Verbe de Vie : « L'Église n'a pas été suffisamment vigilante » (entretien avec Mgr François Touvet)
https://www.lavie.fr/christianisme/eglise/dissolution-de-la-communaute-du-verbe-de-vie-leglise-na-pas-ete-suffisamment-vigilante-83079.php

3. CathoBel, 28 juin 2022 – Comment expliquer la dissolution du Verbe de Vie ?
https://www.cathobel.be/2022/06/pourquoi-la-communaute-du-verbe-de-vie-a-t-elle-ete-dissoute/

4. UNADFI, 12 juillet 2022 – Dissolution de la communauté du Verbe de Vie après plus de 20 ans d'alerte
https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/dissolution-de-la-communaute-du-verbe-de-vie-apres-plus-de-20-ans-dalerte/

5. Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, 6 juillet 2022 – Communauté du Verbe de Vie : appel à témoignages
https://diocese-lgf.ch/communaute-du-verbe-de-vie-appel-a-temoignages/

6. Cath.ch, 2022 – La communauté du Verbe de Vie sera dissoute
https://cath.ch/newsf/la-communaute-du-verbe-de-vie-sera-dissoute

7. AVREF – Verbe de Vie : inefficaces et dommageables, les lenteurs de la justice ecclésiale
https://avref.fr/fichiers/Inefficaces%20et%20dommageables%2C%20les%20lenteurs%20de%20la%20justice%20eccl%C3%A9siale.pdf

8. Commission Reconnaissance et Réparation (CRR), 9 février 2024 – Cérémonie mémorielle pour des victimes du Verbe de Vie
https://www.reconnaissancereparation.org/ceremonie-memorielle-verbedevie

9. CORREF, 12 février 2024 – La CRR organise une cérémonie mémorielle pour des victimes du Verbe de Vie
https://www.viereligieuse.fr/la-crr-organise-une-ceremonie-memorielle-pour-des-victimes-du-verbe-de-vie/

10. Après la CIASE – Père Jacques Marin
https://apres-la-ciase.fr/info/pere-jacques-marin/

11. L'envers du décor / La Croix, 15 octobre 2019 – Décès de Jacques Marin, prêtre aux multiples victimes
https://www.lenversdudecor.org/Deces-de-Jacques-Marin-pretre-aux-multiples-victimes.html

12. CIASE, compte rendu de l'audition de Gilles Berceville, 15 novembre 2019
https://www.ciase.fr/wordpress/wp-content/uploads/2020/01/2019-11-15-CR-G.-Berceville-1.pdf

13. Journal officiel, 2023 – Comptes de l'association Le Verbe de Vie, mentionnant la dissolution canonique
https://www.journal-officiel.gouv.fr/telechargements/ASSOCIATIONS/DCA/PDF/2023/3108/338995079_31082023.pdf

14. Après la CIASE – Dossier consacré à la Communauté du Verbe de Vie
https://apres-la-ciase.fr/tags/communaut%C3%A9-du-verbe-de-vie/

Pour en savoir plus

https://apres-la-ciase.fr/tags/communaut%C3%A9-du-verbe-de-vie/